

RECRUTEZ DE NOUVEAUX TALENTS!

— LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER À CONCRÉTISER CETTE EMBAUCHE

Embaucher de jeunes talents sans devoir renoncer aux compétences de ses salariés plus qualifiés, c'est possible grâce au contrat de génération et à une aide financière sur trois ans.

EMBAUCHEZ UN JEUNE

EN CDI DE 16 ANS À 25 ANS

JUSQU'À 29 ANS S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU DANS LE CAS D'UNE TRANSMISSION D'ENTREPRISE



MAINTENEZ UN SÉNIOR DANS L'EMPLOI

DE 57 ANS ET +

(OU DE 55 ANS ET + S'IL EST RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

OU EMBAUCHEZ UN SÉNIOR

DE 55 ANS ET +







UNE AIDE AU DIAGNOSTIC ET À L'ACTION

C'EST SIMPLE!

RECRUTEZ UN JEUNE EN CDI ET IDENTIFIEZ LE SÉNIOR MAINTENU DANS L'EMPLOI OU RECRUTÉ. DÉPOSEZ LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÉTAT À PÔLE EMPLOI GRÂCE AU FORMULAIRE PRÉSENT SUR LE SITE. POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE LA RÉGION, ENVOYEZ UNE COPIE RECTO VERSO DU FORMULAIRE PAR COURRIEL: employeurs.dftlv@franche-comte.fr

travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation

franche-comte.direccte.gouv.fr • www.franche-comte.fr • www.pole-emploi.fr/region/franche-comte





L'AIDE DE L'ÉTAT

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

1 000 € versés chaque trimestre pendant 3 ans, soit **12 000 €** au total

- cumulables avec l'allègement des charges (réduction Fillon) contactez le 3995 pour plus de détails
- l'aide financière de l'État est doublée si l'embauche d'un jeune intervient au plus tard dans les six mois suivant l'embauche d'un sénior d'au moins 55 ans, soit 24 000 €.

L'AIDE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ*

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

2 000 € versés chaque année pendant 3 ans, soit **6 000 €** au total



- cumulables avec les autres dispositifs de la Région :
 - aide au contrat de professionnalisation en CDI
 - aide au tutorat et à l'ingénierie

(jusqu'à 5 000 € si aménagement du temps de travail du sénior et tutorat)

*pour les contrats signés ou transformés en CDI et commencés avant le 31 décembre 2015

Le jeune et le sénior embauchés peuvent être localisés sur des sites différents ; Le sénior à l'approche de la retraite peut tutorer un autre jeune que celui recruté dans le cadre de l'aide.

Pour les entreprises de 50 à 299 salariés, si vous n'êtes pas couvert par un accord de branche, vous devez négocier un accord d'entreprise ou établir un plan d'action.

Unités territoriales de la DIRECCTE

 Doubs
 03 81 21 13 13

 Jura
 03 84 87 26 00

 Haute-Saône
 03 84 80 96 00

 Territoire de Belfort
 03 84 57 71 00



LA DEMANDE PEUT ÊTRE FAITE EN AMONT DE LA NÉGOCIATION



CONTRAT DE GÉNÉRATION ET CDI APPRENTISSAGE

- Vous recrutez un jeune en CDI à l'issue ou dès la signature de son contrat d'apprentissage,
- >> vous bénéficiez alors de l'aide "contrat de génération" qui sera versée à l'issue de la période d'apprentissage.

L'âge du jeune sera apprécié à la date de son embauche en contrat d'apprentissage.

CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE:

l'exemple de la SODOTEC



Situé au Havre, la SODETEC, "Société d'Études et d'Expertise Comptable", présente les caractéristiques idéales à la conclusion d'un contrat de génération : la présence dans l'entreprise d'une salariée de 61 ans qui souhaitait rester dans son emploi. La SODETEC est en développement et en capacité de recruter. Dans ce secteur d'activité, la transmission des savoirs est essentielle.

Ce contrat de génération réunit Lise (61 ans) et Marie (23 ans). Cette dernière a pour toute expérience un stage de 6 mois en qualité d'opératrice de saisie. La directrice-gérante envisage de nouveaux recrutements : "j'ai quelques projets d'embauche à un horizon de 3 ans. Si le contrat de génération existe toujours, je renouvellerai l'expérience !".

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE, CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



